



Comité Social d'Administration Alimentation 22 mars 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 2 avril 2024

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Franck Garrigues.

Le CSA Alimentation s'est réuni sous la présidence de Maud Faipoux le 22 mars 2024.

En déclaration liminaire, l'UNSA a demandé des actions en soutien des agents exposés à l'occasion de la crise agricole, et a fait un focus sur les agents en abattoirs dont les conditions de travail sont difficiles. Une nouvelle fois, l'UNSA revendique la prise en compte de cette pénibilité dans le cadre d'une reconnaissance en carrière active des postes d'inspecteurs en abattoir.

L'administration a répondu sur la crise agricole :

- Une mission du CGAAER est en cours sur les conditions de mise en œuvre du contrôle unique
- Le plan écophyto 2030 a été mis en pause dans sa rédaction mais pas dans ses ambitions et il est en cours d'arbitrage.

1. Police Sanitaire Unique

Un point de situation sur les recrutements dans le cadre de la mise en place de la PSU est présenté.

Sur les 133 postes ouverts en 2022, 127 sont pourvus, 2 non pourvus et 4 sont à nouveau vacants.

Sur les 41 ETP ouverts en 2023, il en reste 2,5 non pourvus.

Des formations vont être déployées dans chaque région ; 24 sessions sont envisagées au total. Il y aura aussi au niveau de l'offre de formation continue plus de 20 sessions sur les nouveaux domaines d'activité. Il y a 700 agents à former en deux années.

Certains outils numériques de la CCRF ne seront pas maintenus et doivent être remplacés par de nouveaux logiciels DGAL.

Concernant les délégataires, la situation est très variable selon le prestataire et donc, d'une région à l'autre, les retours sont très variables. Il y a un besoin d'harmonisation des pratiques et le dispositif n'a pas été déployé dans certaines zones rurales du territoire. La partie PSPC est aussi en retard, surtout du fait d'une mise en œuvre tardive de prélev'info.



L'administration reconnaît une mise en route difficile, mais il y a des corrections au fil de l'eau. La délégation doit permettre plus de contrôle remise directe et ne pas les faire à la place des services déconcentrés.

2. Protection des agents en SIVEP

A la suite d'un accident de travail en SIVEP (intoxication aiguë), un dispositif a été mis en place :

- suspension des contrôles considérés comme à risque (recontrôle suite à fumigation),
- attention particulière du port des EPI,
- mesurage des taux de gaz avant ouverture des containers,
- visite médicale annuelle des agents avec surveillance particulière.

Ce dispositif a vocation à être généralisé à tous les SIVEP.

A la question des organisations syndicales sur la prise en charge financière de ces mesurages, l'administration a répondu que cela nécessiterait un texte réglementaire pour imposer le mesurage avant contrôle, donc générerait une perte de temps. L'objectif a été d'être rapide et pragmatique dans la mise en œuvre de ces mesurages.

3. Situation sanitaire

La situation est correcte à ce jour ; le risque vis-à-vis de l'IAHP est repassé au niveau modéré. La peste porcine africaine fait l'objet d'une attention particulière dans le sud-est et notamment dans le cadre des JOP qui vont entraîner une augmentation des mouvements humains et un risque de transmission par les restes de repas (audits biosécurité en élevages avec une formation des auditeurs et une surveillance des sangliers sauvages).

La MHE est en relative dormance mais les cas vont sans doute reprendre avec le réveil vectoriel.

4. JOP

Les contrôles en amont sur les établissements alimentaires sont recommandés. Il faudra être potentiellement réactif en cas de TIAC ou de plaintes lors de la période des jeux.

Les demandes de contrôle régulier lors des jeux ne sont pas une demande de la DGAL mais les préfets ont la main pour organiser les services déconcentrés en la matière.

Les contraintes concerneront essentiellement les départements concernés par les épreuves, les départements qui ont les gros établissements fournisseurs et les référents nationaux.

Les agents impactés en sont à ce jour informés.

Les dispositifs indemnitaires concerneront les agents impactés et il y aura une enveloppe budgétaire dédiée.

Un dispositif de CESU spécifique est à l'étude pour les gardes d'enfants des agents impactés.

L'UNSA a interpellé la Directrice Générale sur l'attribution des primes dont les critères permettent souvent d'exclure une partie des personnels impactés. Elle est aussi intervenue sur le refus de certains préfets de prises de congés des agents durant la période des jeux, ce qui va poser des difficultés sur toute la période estivale. Elle a rappelé également les difficultés pour la DDETSPP de l'Indre (Châteauroux) qui va accueillir des délégations avec des moyens limités pour la structure.